

## Quelle langue parlons-nous, quelle langue enseignons-nous ?



**Chantal Schnoller**

Université Autonome de Basse Californie du Sud, Mexique

chantal@uabcs.mx

Reçu le 12-03-2015/ Évalué le 25-04-2015/ Accepté le 13-08- 2015

### Résumé

Depuis bien longtemps les enseignants de français langue étrangère se heurtent à une difficulté inhérente à l'apprentissage de cette langue, à savoir le fossé qui se creuse entre le français écrit et le français parlé. À cette difficulté vient s'ajouter la tendance de plus en plus agressive des médias à offrir des services ou de la publicité en anglais. La polémique à propos du « franglais » n'est pas nouvelle, mais elle s'enflamme périodiquement et polarise les positions académiques des linguistes et spécialistes de langues. L'idée de ce travail est d'insister sur le fait que les didacticiens de français langue étrangère se trouvent coincés entre les déclarations officielles des organes de la francophonie, les politiques linguistiques, les débats des académiciens et leur pratique quotidienne qui pousse leurs élèves à chercher de « l'authenticité » sur la toile, devant eux-mêmes se recycler quant à « l'authentique ».

**Mots-clés :** didactique du français langue étrangère, mondialisation, franglais

### ¿Qué lengua hablamos? ¿Qué lengua enseñamos?

### Resumen

Desde hace mucho tiempo los docentes de francés lengua extranjera se enfrentan a dificultades propias del aprendizaje de esta lengua, en especial la brecha que se ensancha entre el francés escrito y el francés hablado. Paralelamente a este fenómeno observamos la tendencia creciente de los medios de comunicación a difundir servicios y publicidad en inglés. La polémica que se genera en torno a la invasión de anglicismos no es nueva, pero se reaviva periódicamente acarreado polémicas enardecidas entre los lingüistas y especialistas de las lenguas en general. La idea de este trabajo es la de insistir en el hecho de que los profesores de francés lengua extranjera se encuentran atrapados entre el discurso oficial de los promotores de la lengua, las políticas lingüísticas, los distintos puntos de vista de la academia y su práctica diaria que motiva a los alumnos a buscar textos « auténticos » en Internet, cuando ellos mismos necesitan reciclar sus saberes.

**Palabras clave:** didáctica del francés lengua extranjera, globalización, *franglais*

## What language do we speak? What language do we teach?

### Abstract

From long ago, French as a foreign language teachers have faced difficulties in learning this language, especially due to the gap between written French and spoken French. Similarly, we can see the growing trend of the mass media to disseminate services and advertising in English. The controversy generated around the invasion of *Frenghish* is not new, but it is periodically revived, bringing with it passionate discussion among linguists and specialists in languages in general. The idea of this paper is to insist in the fact that the French as a foreign language professors are trapped between official discourse of language promoters, linguistic policies, the different points of view of the academy and their daily practice that motivates the students to look for “authentic” texts on Internet, when they themselves need to recycle their knowledge.

**Keywords:** teaching French as a foreign language, globalization, *Frenghish*

### Introduction

Le FLE est devenu un concept dont la signification est connue de tous les professeurs de français et, pourtant, il est loin d'être univoque. Les différents courants didactiques et méthodologiques ont toujours été au cœur de l'enseignement du français langue étrangère mais la question classique : quel français enseigner ?, est devenue encore plus complexe avec l'approche communicative qui devait favoriser l'oral au détriment de l'écrit, introduisait la notion de registre de langue et considérait l'importance des contenus culturels. Cela posait un vrai problème aux enseignants : fallait-il dire en classe *châi pas* ou *je ne sais pas* ? Le travail devenait titanesque entre la norme et la correction de l'écrit, les registres de langues à l'oral et les documents authentiques des manuels, choisis par des français de France et souvent stéréotypés et peu motivants pour les élèves. Avec l'avènement des réseaux de communication, la difficulté semblait en voie d'être surmontée puisque la toile offrait de plus en plus l'accès, en français, à tous les médias audiovisuels, les étudiants ayant alors la possibilité d'accéder à toutes les fréquences radiophoniques, à certaines chaînes de télévision qui présentent des informations en continu, aux réseaux sociaux, ainsi qu'à de nombreuses vidéos. Cependant, il est nécessaire de constater une tendance générale à raccourcir les distances entre les interlocuteurs et à transformer les *langues de culture* en *langues de service*<sup>1</sup> fortement influencées par une autre langue de service simplifiée, l'anglais des médias.

## Le français dans sa dimension politique

Les langues sont depuis longtemps le symbole dans lequel chaque nation reconnaît et affirme son identité. Dans le cas du français, la naissance de la langue coïncide avec celle de la France-nation. Bien des spécialistes estiment que *le français est une affaire politique*. En effet le dialecte de l'Île de France s'était vu élevé au statut de langue officielle à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle grâce à certaines conditions historiques dont l'instauration de l'État monarchique, mais c'est à partir de la révolution française qu'il acquiert son statut de langue nationale, c'est-à-dire de langue officielle de l'état-nation. Il devient ainsi la pierre angulaire du monopole du pouvoir politique des classes supérieures qui justifient la supériorité du français à partir des thèses de Condillac : « la langue française grâce à sa *pureté* avait le pouvoir de purifier la pensée de l'Homme nouveau » (Bourdieu, 2001 : 14). Mais l'ère de la formation des nations est révolue et le concept « national » est désormais tabou et connoté. Plus de deux siècles après la déclaration des droits de l'homme et celle du français comme symbole républicain, des polémiques s'installent dans différentes sphères de la société donnant lieu à l'opposition de deux courants interprétatifs, l'un appelé romantique et l'autre dénotatif (Judet de la Combe, 2006). La première conception place la langue au cœur des identités culturelles collectives ; la défense de la langue étant le fait d'un groupe d'hommes qui adhèrent à une série de traditions transmises à partir d'une histoire commune. La deuxième interprétation considérerait les langues comme « utilitaires », communes à une société ou nation et qui ont comme raisons d'être de communiquer, transmettre des informations, exprimer des idées ou des préférences.

Si c'est au cours des années quatre-vingt-dix qu'on assiste à une intégration sans précédent des économies à l'échelle mondiale, le souci des académiciens pour la langue française est présent dès les années soixante. En 1963, le professeur Étiemble écrivait dans *Les Cahiers de la publicité* un article intitulé « La publicité pourrit la langue française », dans lequel il dénonçait d'une part la reconquête de l'Angleterre par son ancienne colonie (les États-Unis d'Amérique) et d'autre part l'invasion de tournures et de mots anglais dans le domaine de la publicité. C'est lui-même d'ailleurs qui a repris le terme « franglais » et l'a popularisé, grâce à son ouvrage « Parlez-vous franglais ? », mot qui aurait été inventé par le grammairien Max Rat et utilisé pour la première fois dans un article de *France-Soir* paru en 1959. L'inquiétude des hommes politiques du gouvernement du général de Gaulle face à l'expansion économique américaine avec comme support un anglais appauvri, les conduit, en 1966, à la 1<sup>ère</sup> réunion du « Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française » qui était chargé, comme son nom l'indique, de prendre des mesures pour assurer la défense et la diffusion de la langue française face à l'expansion possible d'un monolinguisme. Suivant l'axe tracé par M. Étiemble, Philippe Gobert aborde en 1975 la question névralgique de l'introduction de

mots anglo-américains dans le français, surtout dans le domaine commercial. Ainsi, le *marketing* obligeant, dans un *hyper* nous remplissons un *caddy* de *packs*...quel *job*! La libéralisation des échanges économiques ainsi que la multiplication du langage juridique servant à les défendre, entraîne l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment les programmes de traduction automatique. L'ampleur de la révolution informatique va accélérer l'usage quotidien de termes anglais grâce aux phénomènes de répétition, redondance et prolifération (Morin, 2011). C'est dans ce contexte de mondialisation des échanges que voit le jour l'Organisation internationale de la francophonie créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 sous l'appellation d'Agence de coopération culturelle et technique. La *francophonie* abandonne l'idée de la langue *rayonnement de la France* et se dit garante du soutien d'un espace francophone où l'on favorise le partage du français :

*La francophonie, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Le dernier rapport en date de l'Observatoire de la langue française, publié en 2010, estime leur nombre à 220 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents.*

Les organisations pour la défense de la langue française pourraient être la riposte à Hume, ce philosophe anglais effronté qui osait écrire en 1767 : « Laissez les Français tirer vanité de l'expansion actuelle de leur langue. Nos établissements d'Amérique, solides et en pleine croissance, promettent à la langue anglaise une stabilité et une durée supérieures » (Hagège, 1996 : 103). Ces mots qui octroient à Bourdieu sa lucidité quand il écrit (2001 : 66) : « On ne devrait jamais oublier que la langue, [...], est sans doute le support par excellence du rêve de pouvoir absolu »; ce rêve qui inspirait probablement le successeur de G. Washington, J Adams, quand il écrivait, en 1780 : « L'anglais est destiné à être au siècle prochain et aux siècles qui suivront la langue du monde, et cela plus largement que le latin ne l'a été autrefois et que le français ne l'est à l'époque présente ». (Hagège, 2012 : 42.)

Le deuxième Sommet des Chefs d'États semble l'avoir compris quand il manifeste que la préparation à la citoyenneté démocratique doit être un objectif éducatif prioritaire, afin « de promouvoir des méthodes d'enseignement des langues vivantes qui renforcent l'indépendance de la pensée, du jugement et de l'action combinée à la responsabilité et aux savoir-faire sociaux » (CECR, 2001 : 9-10). Le 12 avril 1994 le statut de la langue française est à nouveau réaffirmé grâce à une circulaire du premier ministre Édouard Balladur relative à l'emploi de la langue française par les agents publics pour réitérer que « l'article 3 de la Constitution a été complété pour qu'y soit précisé que *la langue de la République est le français* ». Elle est par conséquent un élément constitutif de l'identité, de l'histoire et des cultures nationales. Quelques mois plus tard, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, soumet un

projet de loi<sup>2</sup> à l'Assemblée Nationale, reprenant la loi dite Bas-Lauriol du 31 décembre 1975, relative à l'emploi du français. L'article premier de la Loi Toubon considérait le français comme :

*« Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des États constituant la communauté de la francophonie ».*

Cette déclaration rendait l'usage du français obligatoire dans l'affichage public et la publicité commerciale et interdisait l'utilisation de tout terme ou expression étrangère afin « de sortir du modèle unique anglo-marchand qui était en train de se répandre dans un certain nombre de pays » et « d'assurer la primauté de l'usage de termes francophones traditionnels face aux anglicismes ». Cependant, par suite des nombreuses critiques qu'il suscite, ce projet de loi est allégé par le Conseil constitutionnel en vertu de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme qui consacre la liberté d'expression. On ne peut interdire pour autant l'usage de mots étrangers car le français est une langue vivante non figée et le fait de produire des textes comme « des fans de foot aux adeptes du camping », ou simplement, « ceux qui partent en weekend avec un bon bestseller à dévorer », ne lui font pas perdre son statut et ne devraient pas inquiéter les puristes puisqu'il ne s'agit que d'emprunts lexicaux souvent francisés ; or une des missions primordiales de l'Académie française est de « veiller à ce que ne soit touchés ni le système phonologique, ni la morphologie, ni la syntaxe ».

Mais en 2013 la loi Fioraso semble raviver la flamme de cette polémique à partir du moment où la Loi Toubon, qui était destinée à protéger le patrimoine linguistique français, est modifiée<sup>3</sup>. Il s'agit en effet, de « rendre la France plus attractive aux yeux des étudiants étrangers » et dispenser une partie des enseignements universitaires en anglais. La poudre s'enflamme, les uns affirmant qu'il n'y a pas de quoi s'effaroucher puisque dans les formations disponibles on compte actuellement plus de 800 cours dispensés en anglais soit 496 formations (Hagège, 2012) ; tandis que les autres estiment que cette loi est une menace importante pour la situation du français dans l'enseignement supérieur et favorise sa marginalisation. Le fait que l'article deuxième de cette loi déclare que « la maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement » - alors qu'en Grande Bretagne l'apprentissage d'une langue étrangère n'est plus obligatoire depuis 2001- et que des exceptions peuvent être justifiées, même si « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français », est la preuve d'un glissement de terrain quant à l'emprise de l'état sur la langue nationale :

*La place que le système d'enseignement accorde aux différentes langues (ou aux différents contenus culturels) n'est un enjeu si important que parce que cette institution a le monopole de la production massive des producteurs-consommateurs, donc de la reproduction du marché dont dépend la valeur sociale de la compétence linguistique, sa capacité de fonctionner comme capital linguistique. (Bourdieu, 2001: 87)*

Les autorités françaises actuelles de l'éducation et de la recherche insistent dans leurs discours sur « l'université pour l'emploi », « l'insertion professionnelle », « l'alternance » et pensent remédier au chômage de 25% des jeunes en encourageant les universités à élargir les sentiers de l'anglais. En 2007-2008, 47% des directeurs de recherche ont dispensé des cours en anglais et 77% des directeurs de laboratoire de recherche estiment que l'anglais est devenu incontournable. L'enseignement supérieur devient pour beaucoup de dirigeants d'écoles une marchandise comme une autre et la motivation des étudiants est purement commerciale si on en juge les disciplines qui attirent le plus grand nombre d'étudiants, à savoir manager d'entreprise commerciale, ingénieur, urbaniste, soit des professions qui répondent aux besoins réels des sociétés modernes. Au plan scientifique, les découvertes de chercheurs qui ne publient pas en anglais sont occultées (Hagège, 2012 : 112). Les défenseurs de la langue du roi haussent le ton car il ne s'agit plus d'emprunts ni d'anglicismes sinon d'un véritable « façonnement des esprits » par l'anglo-américain. En 1978, le président des États-Unis d'Amérique rappelait que c'était une erreur de sous-estimer le pouvoir des mots et des idées qu'incarnent les mots :

*[...] les cultures qui façonneront le monde de demain seront celles qui pourront projeter leur image, exercer une influence prédominante et un contrôle à longue portée [...] l'Amérique devra imposer les méthodes de ses entreprises, ses techniques bancaires et commerciales, et aussi ses systèmes et ses concepts juridiques, sa philosophie politique, sa façon de communiquer, ses idées sur la mobilité, et même dans le domaine de l'art. (Hagège, 2012: 60)*

Grâce à l'immense marché mondialisé, l'expansion économique et politique des États-Unis impose l'anglais comme langue commerciale internationale des échanges capitalistes et vassalise la France à l'empire économique américain. Les institutions suivent et prétendent généraliser l'anglais à l'école primaire, sans se soucier si le français a été correctement acquis préalablement (Hagège, 2012). L'enseignement de l'anglais est accompagné de l'essor des industries culturelles américaines, notamment le cinéma qui enveloppe les esprits de l'*American way of thinking*, avec comme idéologie la conquête de l'esprit des hommes. Le pouvoir du nouvel ordre mondial est ce que les américains appellent le « soft power », pouvoir fondé sur les contenus et non plus sur les armes.

En contrepartie la Délégation générale à la langue française et aux langues de France qui se proclame « Organe de réflexion, d'évaluation et d'action qui anime et coordonne l'action des pouvoirs publics pour la promotion et l'emploi du français, veille à favoriser son utilisation comme langue de communication internationale et s'efforce de valoriser les langues de France et de développer le plurilinguisme », fonde ses valeurs sur le fait que :

*« De tous les liens que nouent les hommes dans la cité, le lien de la langue est le plus fort, parce qu'il fonde le sentiment d'appartenance à une communauté. Parce que la mondialisation des échanges et les progrès de la construction européenne ne cessent de le faire évoluer, les pouvoirs publics sont appelés à réaffirmer une politique de la langue qui, tout en veillant à garantir la primauté du français sur le territoire national, participe à l'effort de cohésion sociale et contribue à la promotion de la diversité culturelle en Europe et dans le monde ».*

### **L'enseignement du français comme langue seconde ou étrangère**

Le Conseil de la Coopération culturelle du conseil de l'Europe, dans son préambule de la *Recommandation R (82) 18* du Comité des ministres du conseil de l'Europe, insiste sur le fait que :

*Le riche patrimoine que représente la diversité linguistique et culturelle en Europe constitue une ressource commune précieuse qu'il convient de sauvegarder et de développer et que des efforts considérables s'imposent dans le domaine de l'éducation afin que cette diversité, au lieu d'être un obstacle à la communication, devienne une source d'enrichissement et de compréhension réciproque. (CECR, 2001 : 9-10)*

Le Cadre européen commun de référence pour les langues serait l'aboutissement d'une volonté des chefs d'états de l'Europe unie de « parvenir à une plus grande unité parmi ses membres [...] par l'adoption d'une démarche commune dans le domaine culturel » (CECR, 2001 : 9). Sa mission serait avant tout de « promouvoir des méthodes d'enseignement des langues vivantes qui renforcent l'indépendance de la pensée, du jugement et de l'action combinée à la responsabilité et aux savoir-faire sociaux » (CECR, 2000 :11). Il se définit lui-même comme une *base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels*. Ce document prescriptif élaboré par des spécialistes et destiné aux concepteurs de manuels, formateurs et professeurs de langue est le second en son genre après le « français fondamental » qui avait contribué à faire éclater les modèles vernaculaires

de l'enseignement des langues. Il semble cependant qu'il y ait en son sein une déchirure au moment de définir ses objectifs puisqu'il ne s'agit plus d'apprendre une langue pour elle-même, dans toute sa dimension historique, sinon d'acquérir des compétences langagières qui incluent des compétences linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques. Connaître la langue signifie, dans cette optique contemporaine, transmettre des informations, exprimer des idées ou des préférences, argumenter son point de vue dans les négociations d'entreprises et la vie publique (Judet de la Combe, 2006). Mais vouloir découper l'apprentissage d'une langue en compétences pourrait plaider contre la défense avouée d'une « langue de culture » ; l'enseignement du français impliquerait, comme le rappelle le CECR, une prise de conscience interculturelle avec « la connaissance, la conscience et la compréhension des relations entre le monde d'où l'on vient » et « le monde de la communauté cible » et de leur diversité régionale et sociale. Une telle conception de l'enseignement apprentissage devrait s'opposer à une « langue utilitariste, rationaliste, en tant que moyen de communication généralisée et efficace entre les individus » (Judet de la Combe, 2006 : 3). C'est ce tiraillement entre discours officiels et pratique didactique qui me dicte ce qui suit.

Les méthodes de FLE sont devenues des sources inépuisables de savoirs et savoir-faire ; elles proposent de nombreuses activités dans une approche interactionnelle à mille atouts, propices à la motivation des étudiants et si denses qu'on doit en faire le tri. Cependant, si on veut bien contextualiser les pratiques des didacticiens en situation exo lingue, il devient difficile parfois de suivre les intentions des auteurs et force est de constater que la pratique langagière subit l'influence incontrôlable et donc incontournable de « l'anglo-américain ».

### Corpus de « l'Inconnu »

Dans la méthode Alter ego A1 + (Berthet, 2012 : 105, 109), à plusieurs reprises on demande aux étudiants de réaliser un reportage sur un *flash mob*. Inutile de dire que le choc culturel est absolu pour une enseignante native vivant hors de France depuis bien longtemps. Qu'est-ce qu'un flash mob ? Suite à une recherche sur *Wikipedia* (!), j'ai appris que c'était un terme anglais, traduit en français par « foule éclair ou mobilisation éclair ». Cette expression se réfère au rassemblement d'un groupe de personnes dans un lieu public pour y effectuer des actions convenues d'avance, avant de se disperser rapidement. Ce rassemblement est généralement organisé au moyen d'internet et les participants ne se connaissent pas pour la plupart. Dans Alter ego B1 (Dollez, Pons, 2006 : 14, 15), les auteurs proposent un dossier sur le *conseil en image* intitulé « Coache toujours, tu m'intéresses ! ». Le concept d' « image » à

l'heure actuelle a peu en commun avec les images des manuels de l'école primaire de mon enfance, seul support de la leçon de choses. *Coacher, relookage* ou *relooking* me mènent à considérer qu'il s'agit bien d'une révolution des mœurs à laquelle je n'ai jamais participé. Heureusement la toile est conseillère : « Pour Votre Réussite : *le coaching c'est l'art d'accompagner une personne à la réalisation de ses objectifs*. Vous pouvez avoir recours au Coaching spécial créateur d'entreprise ou même au Coaching spécial retraite. Un coach c'est un entraîneur, un professeur, un facilitateur, un coach quoi, mais cela peut signifier aussi wagon ou voiture »<sup>4</sup>. Et *coacher* ? La pensée en français est nettement plus compliquée ; elle retient que « *to coach* » veut dire aider quelqu'un à faire quelque chose, enseigner, montrer à quelqu'un comment faire quelque chose. Quant au *relooking*, « *mon-relooking.fr* » est le spécialiste de votre beauté : salon de coiffure, bien-être, analyse de la peau, soins du visage, soins du corps, beauté des pieds/mains, pose d'ongles mains et pieds, épilation, maquillage, maquillage permanent ; ou encore :

« *Le relooking accessible à tous, avec un vrai coach en image ; « look 'in relooking vous aide à mettre toutes les chances de votre côté pour un look tendance et original adapté à votre personnalité et votre morphologie en exploitant tous vos atouts et en dissimulant vos éventuels petits défauts* ».

Dans Édito B1 (Heu, 2012 : 92, 112), le *couchsurfing* ne signifie pas « surfer » sur la toile couché. Non, le *couchsurfing* permet de se loger gratuitement dans le monde entier et, surtout, offre la possibilité de rencontrer les habitants des pays visités<sup>5</sup>. « Le site internet couchsurfing.com comptant près de 900 000 membres permet aux voyageurs d'entrer en contact avec des particuliers des quatre coins de la planète qui leur prêtent leur canapé ». Déprimé ? Pas de soucis ! Métamorphosez-vous en *géocacheur* ! Le *geocaching* est « une activité de plein air consistant à retrouver dans la nature, à l'aide d'un GPS ou d'un smartphone, des boîtes cachées par d'autres personnes »<sup>6</sup>. De découverte en découverte, en feuilletant Édito B2 (Brillant, 2010 : 27, 30), nous apprenons que les étudiants devront organiser un *bookcrossing*, *c'est-à-dire* « remettre des livres en liberté ». « Il s'agit de faire circuler des livres en les « relâchant » dans la nature. Des ouvrages, qui ont préalablement été indexés sur Internet, sont « déposés » dans un parc, un jardin, un restaurant [...] »<sup>7</sup>. Je suis épuisée, et pourtant *il y a encore un quart d'heure mon look était hyper-tendance* et vous venez me demander : dans Paris chic *and trendy* : jactez-vous « hype » ou « branché ». Heureusement les auteurs nous préviennent : « le lexique de la mode et des tendances comportant un grand nombre de termes anglais, on ne s'étonnera pas du foisonnement des anglicismes dans cette unité ». Mais s'agit-il uniquement de lexique ?

L'approche interactionnelle/interculturelle oriente sans cesse nos étudiants vers une immersion sur la toile web, les réseaux sociaux et les médias consacrés comme tv5, RFI,

ou par le biais de la publicité. Un bain francophone ne peut être que profitable à nos étudiants. Or, on commence à se poser des questions quand Madame la ministre de la culture et de la recherche nous dit : « j'ai travaillé dans une startup » ou quand Yahoo.fr<sup>8</sup> déploie :

« *La ville d'Issy-les-Moulineaux défend sa «geek» attitude* ».

« *Au programme à la télé : Princesses, Pop Stars & Girl Power «Girls, girls, girls!»* », ou « *Comment, à coups de romans sentimentaux, de séries télé, de codes vestimentaires, les petites princesses d'hier sont devenues des bad girls* ».

« *«Chandelier» : le nouveau buzz prodigieux de Sia dans «Danse avec les stars» US.*

« *Beauté : Les carrés qui vont buzzer !* »

« *Pris en flag ! Le prince Harry surpris en train d'embrasser une mystérieuse blonde !* »

« *Au Royaume-Uni, le vinyle is not dead* »<sup>9</sup>.

Et que disent les petites annonces ?

- *Senior marketing manager Ile-de-France (94) | contrat cdi : Notre client, un des leaders dans le secteur high-tech commercialise en mode indirect la plus large gamme d'imprimantes et de multifonctions mondiaux...*

- *Market development manager, endo-vascular: France-Paris contrat cdi: "A rapidly growing hi-tech medical equipment manufacturer has now created a very interesting function for an experienced & ambitious market development.*

- *Stage/apprentissage/marketing assistant(e) marketing apps/windows/windows phone et visual studio H/-Issy-les-Moulineaux | contrat: cdi. Stage/apprentissage assistant (e) marketing apps- "windows/windows phone & visual studio be hat'snext. Trouve ton stage chez Microsoft! Microsoft...Product marketing manager axFrance*

- *Non Location .*

- *Specific| Contrat:CDI "We are seeking a highly experienced, dynamic product marketing manager to run the AX business, a key business for Microsoft. The AX Product Marketing...*

Il y a quelques années, la publicité était le rêve des professeurs de langue, le document authentique par excellence; il est bien difficile aujourd'hui de l'utiliser pour illustrer la morphosyntaxe du français car la plupart des spots publicitaires présents sur la toile sont partiellement ou totalement en anglais. C'est donc le moment de réfléchir sur ce qui est en train d'être bouleversé à l'échelle planétaire. Personne ne peut contester actuellement l'hégémonie de l'anglais, mais la discorde apparaît au moment des discours officiels de défense de la « langue française » dans le cadre de grandes organisations. Certains académiciens considèrent qu'elles sont le reflet d'un

passé révolu où la France « rayonnait » tant par sa culture que par sa langue tout en promouvant son expansion territoriale et économique. Paul Bogaards refuse de s'aligner sur les discours défenseurs de la langue française. Il considère que malgré les 10% du lexique emprunté de l'anglais présents dans le « Petit Robert » on ne parle pas français. Les emprunts, dit-il, ne risquent pas de former une langue à part entière ; ils ne font que confirmer que nous vivons dans un village planétaire dans lequel la *lingua franca* est l'anglais tout comme l'a été le latin sous la domination de Rome et le français jusqu'au siècle dernier (Bogaards, 2008 : 188,189). Louis-Jean Calvet, pour sa part, considère que la défense de la diversité linguistique cache « l'opposition à la domination de l'anglais de la part des locuteurs de langues super centrales ». Son « modèle gravitationnel » actualise la communication en cercles concentriques dans lesquels elle aurait lieu selon différents registres d'une même langue ou d'autres langues : la langue parlée dans le cercle familial se distinguerait ainsi de celle du quartier, de l'école et du travail ou de la langue administrative officielle (Calvet, 2004 : 3-4). Dans cette optique, une *lingua franca* devrait être considérée nécessaire dans un monde de plus en plus interactif. Cependant certains académiciens qui soutiennent la mondialisation comme chemin historique, soupçonnent malgré tout un danger inhérent au concept de *lingua franca*. « Les langues, écrit Pierre Frath, véhiculent des conceptions du monde, et celles qui s'imposent sont le plus souvent celles des classes sociales dominantes des peuples qui les parlent. Il n'est pas sûr que l'idéologie véhiculée par l'anglais soit très bénéfique » (2001 : 31).

Les emprunts lexicaux, en grande majorité anglicismes, ont souvent été la conséquence, d'une part, des « modes » ou des marques de distinction et, d'autre part, d'un enrichissement des langues, mais aujourd'hui l'ampleur et le caractère transversal du phénomène intercontinental méritent notre attention. Romantiques ou utilitaristes, nombreux sont ceux qui tirent la sonnette d'alarme car « chaque langue est le miroir d'un peuple et de ses représentations » et il semble de plus en plus évident que les « emprunts de l'anglo-américain, langue de service utilitariste, conduisent à un phénomène de « formatage des esprits » qui ne peut que nous précipiter dans le gouffre de la « pensée unique » (Hagège, 2012 : 59). Dans cette perspective, Frath affirme que « les vrais dangers ne proviennent pas des emprunts à la langue anglaise ni de son usage, mais bien plutôt de notre soumission à certaines conceptions qu'elle véhicule » (2001 : 34), et Hagège stipule :

*[...] la légitimation [...] de l'action internationale des États-Unis est souvent soutenue par la conviction d'accomplir une mission à l'égard du monde [...]. C'est là ce qu'il faut comprendre quand l'American Assembly, organe de réflexion et de conseil chargé d'assister les plus hauts responsables politiques, souligne l'altruisme foncier de l'action américaine, orientée vers l'« éducation internationale » comme « partie intégrante du rêve américain », fondé sur des valeurs que l'Amérique entend faire*

*partager au monde entier.* (2012 : 45).

Nous sommes en présence « d'une crise profonde de la langue [...] qui s'appauvrit au plan lexical et syntaxique et se dégrammaticalise » (Hagège, 2012 : 51). Parallèlement, les prescriptions du Ministère de l'Éducation vont dans le sens d'une éducation bilingue avec l'acquisition précoce de l'anglais international qui ne doit plus être considéré comme « langue étrangère » ; la connaissance de ces deux langues serait la garantie du « succès » des élèves et de leurs performances dans le monde contemporain (Judet de la Combe, 2006).

### **Pour conclure**

Ce qui est perçu comme une contradiction, en voulant applaudir d'une part la mondialisation des échanges entre les hommes qui ont finalement la possibilité d'adhérer à des solidarités internationales et d'autre part avertir du danger flagrant que cela implique au plan culturel est, d'après ma propre expérience, la réponse peut-être affective mais réelle de beaucoup de francophones qui d'une manière ou d'une autre ont été sevrés trop tôt de leur culture ou langue maternelle ou sociale et se sont retrouvés à court d'identité. La défense des langues va bien au-delà d'une attitude réactionnaire qui voudrait conserver les normes académiques dans des bibliothèques bien aseptisées. La défense des langues c'est aussi la défense de la diversité culturelle, avec son corollaire, l'appartenance, dont une composante très importante est la langue. La mondialisation ressemble plus à une recolonisation du monde, dans tous les domaines, avec l'appui des moyens de communication de masse et l'exportation des industries culturelles américaines. Ce *softpower* garantit son succès parmi les sociétés urbaines parce qu'il s'adresse aux jeunes qui vivent de plus en plus dans l'immédiat d'une société hédoniste et ne s'identifient pas à l'idéologie parentale (si la famille existe encore) et trouvent dans l'« american way of life » et l'« american way of thinking » un confort homogénéisant qui a cependant la vertu de les convaincre de leur « originalité ». Et pour éviter mon *burnout*<sup>10</sup>, je termine ce texte avec une citation d'Hervé Juvin :

*Est-il venu le temps de l'homme de nulle part ? La question est actuelle. Elle est posée par les nouvelles règles de l'établissement humain qui promettent l'heureux avènement de l'individu. Car ils sont nombreux, ceux qui ne disent plus d'où ils sont, qui ne veulent plus ou qui ne peuvent plus le dire. [...], des hommes comme nous, qui ne savons plus très bien qui nous sommes* (2013 :15).

## Bibliographie

- Berthet, A. et al. 2012. *Alter ego +A1. Méthode de français*. Paris : Hachette.
- Bogaards, P. 2008. *On ne parle pas français. La langue française face à l'anglais*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Bourdieu, P. 2001. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Fayard.
- Brillant, C. et al. 2010. *Le nouvel édito. Niveau B2*. Paris : Didier.
- Calvet, L. J. 2004. « Les effets linguistiques de la mondialisation ». *Cafés géographiques*. [http://cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=488](http://cafe-geo.net/article.php3?id_article=488) [consulté le 8 décembre 2014]
- CECR, 2001. *Cadre européen commun de référence pour les langues*. Paris : Didier.
- Dollez, C., Pons, C. 2006. *Alter ego. Méthode de français*. Paris : Hachette.
- Étiemble, R. 1991. *Parlez-vous français ?* Paris : Folio.
- Frath, P. 2001. « Hégémonie de l'anglais: fantasmes et dangers ». *Les Langues modernes*, n°3, p. 31-38.
- Gobert, P. 1975. « Pour ou contre le français ». *Communication et langages*, n°26. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/colan\\_0336-1500\\_1975\\_num\\_26\\_1\\_4198](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/colan_0336-1500_1975_num_26_1_4198). [consulté le 24 septembre 2014].
- Hagège, C. 1996. *Le français, histoire d'un combat*. Paris : Le livre de poche.
- Hagège, C. 2012. *Contre la pensée unique*. Paris : Odile Jacob.
- Heu, E. et al. 2012. *Le nouvel édito. Niveau B1*. Paris : Didier.
- Judet de la Combe, P. 2006. « Pourquoi s'intéresser à la langue ? Réflexions pour un projet d'éducation européenne ». *Texto*, n°1. [http://www.revue-texto.net/inedits/Delacombe\\_Langue.html](http://www.revue-texto.net/inedits/Delacombe_Langue.html) [consulté le 10 janvier 2015].
- Judet de la Combe, P., Wismann, H. 2004. « De l'avenir des langues », *Labyrinthe*, n°19. <http://labyrinthe.revues.org/233> [consulté le 15 mai 2015].
- Juvin, H. 2013. *La grande séparation. Pour une écologie des civilisations*. Paris : Gallimard.
- Morin, O. 2011. *Comment les traditions naissent et meurent. La transmission culturelle*. Paris : Odile Jacob.
- Rollot, J. « Pascal Chabot, *Global Burn-out* ». *Lectures*. <http://lectures.revues.org/11524Chabot> [consulté le 30 mai 2015].

## Notes

1. Ces deux concepts sont introduits par Pierre Judet de la Combe et Heinz Wismann dans leur ouvrage *L'avenir des langues. Repenser les humanités*.
2. Loi n° 94-665 du 4 août relative à l'emploi de la langue française.
3. Article 11 abrogé par Ordonnance 2000-549 2000-06-15, art. 7 JORF, 22 juin 2000 : I. La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers. Les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les établissements dispensant un enseignement à caractère international, ne sont pas soumis à cette obligation.
4. <http://www.wordreference.com/enfr/coach> (consulté le 20 mai 2015).
5. [http://www.routard.com/guide\\_dossier/id\\_dp/81/num\\_page/2.htmk](http://www.routard.com/guide_dossier/id_dp/81/num_page/2.htmk) (consulté le 20 mai 2015).
6. <http://france-geocaching.fr/> (consulté le 18 mai 2015).
7. <http://www.consoglobe.com/bookcrossing-cg> (consulté le 20 mai 2015).
8. Yahoo.fr et Yahoo finances du 15 octobre 2014.

9. <http://www.lesechos.fr/tech-medias/medias/0203869145255-au-royaume-uni-le-vinyle-is-not-dead-> (consulté le 17 octobre 2014).

10. Le *burn-out* est le nouveau mal du siècle, comme le reconnaît Pascal Chabot : « à l'image de nos cinq témoins, il frappe ceux que leur angoisse perfectionniste ou un management pervers dévore. Mais il marque aussi le signal d'une nécessaire transformation de notre rapport au travail » (cité par Rollot, 2013).